



Limite d'age recrutement interne dans une administration

Par **gemco**, le **14/01/2008** à **21:12**

Bonjour,

Dans le cadre d'un recrutement interne au sein de mon administration, le libellé du télégramme précise une limite d'age pour la recevabilité des candidatures.

Ma question porte sur l'interprétation de cette limite d'age.

En effet il est donc précisé sur ce télégramme qu'il faut être agé de 35 ans au plus au 31/12/2008, je voudrais donc savoir s'il faut ne pas avoir atteint son 35ème anniversaire, ou bien son 36ème anniversaire au 31/12/2008.

Je vous remercie par avance de vos réponses.